
[Imprimer](#)

Lancement de la consultation pour l'écoquartier de Cachan

Image

Hélène de Comarmond, maire de Cachan (Val-de-Marne), et Thierry Dallard, président du directoire de la Société du Grand Paris, ont signé, le 15 janvier 2021, le protocole préfigurant le lancement de la consultation pour la réalisation de l'écoquartier de la gare de la ville.

Alors que le tunnel qui relie la future gare d'Arcueil-Cachan aux autres stations de la ligne 15 sud du Grand Paris express est creusé, la signature de cet accord lance la consultation en vue de la réalisation de l'écoquartier qui doit être aménagé sur ce site. « Aujourd'hui, nous scellons l'accord pour ce qui va se passer au-dessus de la gare, a indiqué Hélène de Comarmond. A savoir, la constitution d'un nouveau quartier, d'une nouvelle centralité et d'un pôle de développement économique. »

La consultation a pour objet la cession de terrains situés à proximité de la gare d'Arcueil-Cachan, ainsi que de lots de volumes en surplomb de la gare, auxquels sont attachés des droits à construire. Le contrat objet de celle-ci est « un contrat immobilier de droit privé et ne relève d'aucune catégorie de contrats de commande publique », précisent les signataires.

Logements et activités économiques

La phase d'offre de la consultation se déroulera en avril et une concertation accompagnera en parallèle le processus. Un jury citoyen va ainsi être constitué pour suivre la consultation et « accompagner la décision finale ». Le groupement qui réalisera l'écoquartier sera désigné conjointement par la SGP et la municipalité à la fin de l'année, avec l'objectif de disposer des « premiers éléments » à l'ouverture de la gare, prévue pour 2024-2025.

L'écoquartier prendra place sur une surface de 30 500 m², dont 12 400 m² de logements (dont 30 % à caractère social) et 18 100 m² d'activités économiques : surfaces tertiaires (13 800 m²), commerces (1 700 m²) et un hôtel de 2 600 m². « Nous voulons créer un quartier humain, dynamique mais surtout écologique pour une ville plus résiliente et respectueuse de l'environnement, a fait valoir la maire. C'est un quartier très artificialisé, par lequel nous pouvons partir à la reconquête de la nature en ville ». Energies renouvelables, mobilités douces, îlots de fraîcheur et principe de réversibilité, en particulier pour les entreprises et les commerces, seront également au cœur du projet.

“Effort architectural”

Par ailleurs, « un effort architectural sera réalisé pour construire, à partir de matériaux biosourcés, des bâtiments peu émetteurs de gaz à effet de serre », a précisé Hélène de Comarmond. La crise sanitaire a appelé les signataires à revisiter la programmation et à l'adapter. « Nous voulons bâtir un cadre agréable pour les habitants, qui ont besoin de respirer. La crise nous a amené à nous réinterroger et a démontré que la ville doit avoir la capacité d'absorber les chocs », a expliqué l'élue.

Pour la Société du Grand Paris, c'est la dixième signature de ce type. Un marqueur de son engagement auprès des communes et des maires. « Nous n'avons pas acheté des terrains pour réaliser un projet urbain mais pour faire un métro, a rappelé Thierry Dallard. Mais tout l'enjeu, c'est que ces terrains doivent être intégrés à la réflexion des communes, ils doivent être valorisés et avoir un effet gagnant-gagnant car la commune dispose d'une vision qui dépasse le quartier de gare ».

